

# CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

**DU VENDREDI 8 DÉCEMBRE 2023**

**A LA SALLE DAVEL, CULLY**

(Ouverture à 17h00 – Clôture à 19h15)

**TABLE DES MATIÈRES**

|  |    |
|--|----|
| 1. APPEL NOMINAL   | 3  |
| 2. APROBATION DE L'ORDRE DU JOUR   | 3  |
| 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2023  | 3  |
| 4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL  | 3  |
| 5. DÉPÔT D'INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS  | 7  |
| 6. NOMINATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DE GESTION   | 7  |
| 7. PRÉAVIS 18/2023 - CRÉDIT POUR L'AMÉNAGEMENT DU JARDIN ROSALIE DE CONSTANT AU CHEMIN DE COURSEBOUX À CULLY   | 8  |
| 8. PRÉAVIS 20/2023 - TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA SECONDE PARTIE DE LÉGISLATURE 2021-2026  | 12 |
| 9. PRÉAVIS 21/2023 - BUDGET 2024   | 13 |
| 10. COMMUNICATION 07/2023 - PROGRAMME DE LÉGISLATURE DE LA MUNICIPALITÉ - ÉTAT DES LIEUX À MI-LÉGISLATURE  | 22 |
| 11. COMMUNICATION 08/2023 - PATRIMOINES IMMOBILIERS FINANCIER ET ADMINISTRATIF - PROGRAMME DE RÉNOVATION ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS PROPRIÉTÉS DE LA COMMUNE ÉTAT 2023 | 22 |
| 12. COMMUNICATION 09/2023 - PLAN DES INVESTISSEMENTS 2024  | 22 |
| 13. COMMUNICATIONS MUNICIPALES   | 22 |
| 14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES   | 26 |

Mme Daniela Nagy, Présidente du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité, ainsi qu'à M. Yves Sesseli, boursier et M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Elle salue également la présence de la presse représentée par M. Thomas Cramatte du journal Le Courrier et M. Claude Beda du 24Heures, ainsi que tout le public présent.

**1. APPEL NOMINAL**

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

|                         |   |           |
|-------------------------|---|-----------|
| PRÉSENTS :              | 7 Conseillers municipaux :  |           |
|                         | MM. et Mme Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Yves Cavin, Jean-Paul Demierre, Jean-René Gaillard, Jean-Pierre Haenni et Jean Christophe Schwaab | <b>7</b>  |
|                         | Conseillers communaux selon la liste de présence  | <b>53</b> |
| ABSENT-E-S EXCUSÉ-E-S : | Mmes et MM. Anouk Arbel, Carline Cuénoud, Candida da Silva, Matthieu Devanthéry, Thomas Ellis, Florence Gross et Julien V-A. Vogel                        | <b>7</b>  |

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

**2. APROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour du 8 novembre 2023 a été modifié.

Tous/toutes les conseillers-ères ont reçu l'ordre du jour modifié comme suit :

**Ajouts**

6. Nomination d'un membre à la Commission de gestion.

L'ordre du jour modifié est passé au vote et approuvé à l'unanimité.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2023**

Les conseillers-ères ont reçu le procès-verbal. Quelqu'un a-t-il des modifications à y apporter ? Non.

La Présidente passe au vote le procès-verbal. Il est accepté à l'unanimité.

Mme Catherine Fonjallaz est remerciée pour son travail.

**4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL****Mot de la Présidente :****➤ Registre des intérêts**

Un petit rappel pour le registre des intérêts. Les conseillers-ères ont reçu par e-mail une fiche à compléter et signer. Les personnes qui ne l'ont pas encore fait, veuillez la retourner assez rapidement parce qu'on aimerait bien pouvoir mettre tout ça pour le 15 décembre 2023 qui est l'entrée en vigueur du nouveau règlement. La Présidente remercie par avance.

➤ **Règlement du CC**

Un exemplaire du nouveau règlement imprimé valable dès le 15 décembre 2023 est déposé devant chaque conseiller. Elle remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de celui-ci. Il y a eu pas mal de travail.

➤ **Fonctionnement des Commissions ad hoc et de la Commission des finances**

Le nouveau règlement amène aussi un fonctionnement qui sera quelque peu nouveau pour ce qui est de la Commission des finances et des commissions ad hoc, du point de vue du traitement des aspects financiers d'un préavis.

Plusieurs documents utiles seront à votre disposition dès le 15 décembre 2023, sur Extranet, soit :

- **Des modèles** pour les postulats, motions et interpellations, ainsi que pour les rapports des commissions des finances et ad hoc.
- Le Bureau a préparé **un aide-mémoire pour les commissions ad hoc** qui donne des indications sur la manière d'organiser les séances, comment rédiger le rapport de commission et comment échanger avec la CoFin sur les aspects financiers.
- La Commission des finances a de son côté élaboré **un document très complet** sur ses différents rôles, son fonctionnement, l'organisation et le déroulement de ses séances, ainsi que le lien avec la Commission de gestion et les commissions ad hoc. Nous avons intégré dans l'aide-mémoire les parties importantes pour les commissions ad hoc.

Les conseillers-ères auront l'occasion de parcourir tranquillement ces documents et le Bureau et la CoFin se tiennent volontiers à leur disposition ces prochaines semaines pour toute question. Pour les commissions qui seront nommées le 18 décembre 2023 pour la séance du Conseil communal du 5 février 2023, nous leur enverrons aussi l'aide-mémoire avec les préavis. Il sera aussi disponible sur l'Extranet.

Les **principaux aspects qui changent** à ce stade sont les suivants :

1. La CoFin s'occupe de l'analyse sur les comptes et le budget, et fournit un rapport pour les objets qui concernent : les crédits supplémentaires, l'arrêté communal d'imposition, les taxes d'affectation spéciales.
2. Pour tous les autres préavis, les commissions ad hoc doivent intégrer dans leur rapport l'analyse financière sur les préavis.
3. Une délégation de la CoFin participe aux séances de la commission ad hoc avec le-la Municipal-e. Elle a nommé pour chaque dicastère 2 membres de référence (une délégation) et a veillé à ce que les 2 personnes ne soient pas du même groupe entre elles, ni du même groupe politique que le-la Municipal-e concerné-e.
4. Pour l'élaboration du rapport de la commission ad hoc, si le montant du crédit dans le préavis dépasse CHF 150'000.-, la commission des finances fournit à la commission ad hoc son préavis financier pouvant être intégré au rapport. Si les deux commissions ne sont pas d'accord (ad hoc préavis positif et CoFin préavis négatif), alors la CoFin prépare aussi un rapport.
5. Pour les préavis dont le montant est en-dessous de CHF 150'000.-, la CoFin peut si elle le juge nécessaire donner son avis.

Le Bureau et les membres de la CoFin se tiennent à disposition pour toute question.

➤ **Visite du Préfet**

La visite du Préfet a eu lieu le 12 octobre 2023. Il a vérifié les archives. Les échanges ont été intéressants et nous avons pu partager une soirée sympathique avec les représentants de la commune de Maraçon et notre Municipalité. Pour sa part, la Présidente a eu beaucoup de plaisir.

➤ **Elections Conseil national et Conseil des Etat 1<sup>er</sup> tour, 22 octobre 2023**

• **Conseil national**

Taux de participation : 53.49%

|                               |              |
|-------------------------------|--------------|
| <b>MANDATS</b>                | 19           |
| <b>ELECTEURS INSCRITS</b>     |              |
| Hommes                        | 1'699        |
| Femmes                        | 1'795        |
| <b>Total</b>                  | <b>3'494</b> |
| <b>CARTES DE VOTES RECUES</b> | 1'967        |
| <b>TAUX DE PARTICIPATION</b>  | 53.49%       |

|                   |   |       |
|-------------------|---|-------|
| <b>BULLETTINS</b> | Rentrés                                 | 1'869 |
|                   | Blancs                                  | 10    |
|                   | Nuls                                    | 30    |
|                   | Valables                                | 1'829 |
|                   | Non modifiés                            | 963   |
|                   | Modifiés / manuscrits avec dénomination | 559   |
|                   | Modifiés / manuscrits sans dénomination | 307   |
|                   |   |       |

➤ **Conseil des Etats 1<sup>er</sup> tour**

Taux de participation : 54.64%

|                   |                               |             |
|-------------------|-------------------------------|-------------|
| <b>BULLETTINS</b> | Rentrés                       | 1'909       |
|                   | Nuls                          | 17          |
|                   | <b>Valables (dont blancs)</b> | <b>1892</b> |
|                   | Blancs                        | 10          |

| <b>SUFFRAGES obtenus</b> | <b>Totaux</b> |
|--------------------------|---------------|
| Broulis Pascal           | 846           |
| Buclin Hadrien           | 45            |
| Buffat Michaël           | 524           |
| Chevalley Ella-Mona      | 69            |
| Dridi Zakaria            | 10            |
| Gétaz Emmanuel           | 133           |
| Janeiro Margarida        | 124           |
| Mahaim Raphaël           | 442           |

|                      |              |
|----------------------|--------------|
| Maillard Pierre-Yves | 904          |
| Meylan François      | 31           |
| Timofte Anaïs        | 34           |
| Weber Céline         | 307          |
| Zimmermann Angela    | 141          |
| Voix éparses         | 16           |
| <b>TOTAL</b>         | <b>3'626</b> |

➤ **Elections Conseil des Etats 2<sup>ème</sup> tour, 12 novembre 2023**

Participation : 47.14%

|                   |                               |              |
|-------------------|-------------------------------|--------------|
| <b>BULLETTINS</b> | <b>Rentrés</b>                | <b>1'655</b> |
|                   | Nuls                          | 6            |
|                   | <b>Valables (dont blancs)</b> | <b>1'649</b> |
|                   | Blancs                        | 24           |

|                          |               |
|--------------------------|---------------|
| <b>SUFFRAGES obtenus</b> | <b>Totaux</b> |
| <b>Broulis Pascal</b>    | <b>876</b>    |
| Mahaim Raphaël           | 746           |
| Voix éparses             | 3             |
| <b>TOTAL</b>             | <b>1'625</b>  |

➤ **Dates des prochaines séances du Conseil communal en 2024 :**

|   | <b>Conseil</b> | <b>Bureau</b> | <b>Heure Bureau</b> | <b>Heure Conseil</b> | <b>Lieu séance Conseil</b>  |
|---|----------------|---------------|---------------------|----------------------|-----------------------------|
| 1 | 05.02.2024     | 18.12.2023    | 20h00               | 20h00                | Salle des Mariadoules, Aran |
| 2 | 06.05.2024     | 18.03.2024    | 20h00               | 20h00                | Salle des Mariadoules, Aran |
| 3 | 17.06.2024     | 29.04.2024    | 20h00               | 20h00                | Salle des Mariadoules, Aran |
| 4 | 07.10.2024     | 02.09.2024    | 20h00               | 20h00                | Salle des Mariadoules, Aran |
| 5 | 06.12.2024     | 04.11.2024    | 20h00               | 17h00                | Salle à fixer et repas      |

- L'adresse e-mail président est **modifiée** et devient **presidence.conseil@b-e-l.ch**

➤ **Courriel de M. Stéphane Massy**

Le Bureau a reçu un courriel de notre conseiller M. Stéphane Massy, avec une proposition d'organiser une visite guidée de notre Commune par les Municipaux-pale pour les Conseillers communaux, pour avoir une meilleure connaissance des domaines et avoir un état des lieux des chantiers en cours et à venir. Cette proposition a été transmise à la Municipalité qui pourra y répondre lors des communications municipales.

➤ **Démission de M. Lionel Regamey**

La Présidente annonce que le Bureau accuse réception de la démission de M. Lionel Régamey pour le 31 décembre 2023.

M. Lionel Regamey souhaite dire un mot à ce sujet et elle lui laisse la parole et ouvrira ensuite la discussion sur tous les points qu'elle a évoqués.

**M. L. Régamey :**

« Oui, je voulais le faire en direct et ne pas envoyer une lettre et faire santé. Je démissionne un petit peu à contrecœur. Je voulais préparer un petit mot, puis je me suis dit je le ferai en direct. Peut-être que j'aurais dû le préparer quand même.

Voilà, c'est juste pour vous dire que c'est à contrecœur, que mon emploi du temps en général est assez occupé et puis je me rends compte que l'énergie pour préparer les séances de Conseil est assez considérable. Etant l'égide de la population, j'estime qu'il est important de donner ce pourquoi j'ai été élu. En conséquence, je n'arrive plus à donner ce temps de travail pour cela. Alors, j'insiste pour que celui ou celle qui va me remplacer pourra donner toute cette énergie et ce temps pour ça.

Voilà, je démissionne du Conseil communal, donc par principe aussi de la commission de gestion.

Juste pour l'anecdote, j'ai réfléchi quand est-ce que j'ai commencé, et c'est assez drôle parce que je me souviens que j'avais été élu par 4 voix, mais je ne m'étais pas présenté à Cully. Je pense que certains d'entre vous avez voté pour moi. J'étais vient-ensuite quand j'ai commencé à la commune de Cully. Puis j'ai dû partir à Epesses, donc j'avais dû démissionner du Conseil de Cully, pour venir à Epesses, parce ce n'était pas la même commune.

Je me réjouis de pouvoir boire un verre avec vous, pas avec chacun d'entre vous, parce que si j'ai bien compté, cela ferait environ 8 bouteilles et ce n'est pas sûr que j'y arrive, donc je vais de me contenter de 2-3 verres par ci et par là. »

Acclamations

*Arrivée de Mme Jane Potin à 17h25.*

La présidente le remercie pour son engagement et son travail qu'il a fourni au sein du Conseil communal et aussi notamment au sein de la commission de gestion.

Le prochain vient-ensuite sera assermenté à la séance du 5 février 2024, selon la procédure prévue.

La Présidente ouvre la discussion sur les points évoqués, est-ce qu'ils soulèvent des remarques ou des questions ? Ce n'est pas le cas.

**5. DÉPÔT D'INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS**

La Présidente demande s'il y a un dépôt. Ce n'est pas le cas.

**6. NOMINATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DE GESTION**

A la suite de l'annonce de la démission de M. L. Régamey, une place se libère à la commission de gestion dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette place reste attribuée au groupe BEL Action.

Mme Valérie Hill, Présidente du groupe nous a transmis le nom du membre qui remplacera M. Lionel Régamey. Il s'agit de M. Sébastien Hope Weber.

Y a-t-il des remarques ou d'autres candidats pour ce poste ? Non.

La Présidente constate qu'il n'y a pas d'autre candidat. M. Sébastien Hope Weber est donc élu tacitement avec toutes ses félicitations.

Acclamations.

## 7. PRÉAVIS 18/2023 - CRÉDIT POUR L'AMÉNAGEMENT DU JARDIN ROSALIE DE CONSTANT AU CHEMIN DE COURSEBOUX À CULLY

Chacun-e a reçu copies des rapports de la commission des finances et de la commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La Présidente demande au rapporteur de la commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

### **M. O. Veluz :**

Il lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 18/2023 tel que présenté.

Il se réfère au rapport de la CoFin et souligne en particulier qu'il est correct que le préavis n'indique pas de frais d'honoraires. Ce n'est pas une erreur de la part la Municipalité, ni une omission de la part de la CoFin qui n'aurait pas remarqué la chose. Non au contraire, il s'avère que les honoraires sont couverts par le montant accordé dans le préavis 02/2022, car c'est à ce moment-là que les honoraires des études ont été inclus. Les frais liés à la réalisation du projet ne sont pas des honoraires, ce sont simplement des coûts de paysagistes.

*Arrivée de M. Jérémy Berthet à 17h30.*

La Présidente demande au rapporteur de la commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

### **M. V. Gaudin :**

Il lit les conclusions et la commission ad hoc propose à l'unanimité de ses membres **d'accepter** le préavis 18/2023 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

### **M. F. Pittet :**

Il a beaucoup de remarques et de questions techniques et financières sur ce préavis.

- En pages 3 et 4, on nous indique que les matériaux d'égrappés seront mélangés à de la terre végétale. Il pense que c'est peut-être une erreur à moins qu'on puisse mettre de l'enrobé dans une matière végétale, mais il ne pense pas que ça va apporter une plus-value écologique au projet.
- Une remarque, d'avoir l'accès possible au « futur ex-parking de l'abri PC ». Par contre, le plan nous renseigne sur une largeur insuffisante pour laisser passer les bus sans parler du trafic urbain qui est sur le chemin.
- On a aussi sous le chapitre des cheminements piétonniers un éclairage public, par contre il n'y a rien du montant du préavis concernant cet éclairage public. C'est englobé quelque part ou pas ?
- Et puis même question pour la direction technique, il s'est demandé si c'était un oubli ou si pour ce projet, qui a quand même une valeur écologique, elle ne prendra pas du tout part au chantier, et du coup, on n'a pas d'honoraires pour la direction technique du chemin de Courseboux !
- Sur le plan encore une question, il y a un escalier qui est sur place mais qui n'est pas sur le plan. C'est un escalier qui visiblement vient du parking souterrain et il se demande si ça ne serait pas aussi un accès possible pour les piétons, vu qu'on crée quelque chose avec pas mal d'accès piétonniers ?
- Puis après, globalement, une question. On avait accepté un préavis crédit d'étude qui prenait en compte le jardin et le chemin de Courseboux. Par contre maintenant, pour avoir une vision globale de ces espaces - là on ne travaille que sur le jardin - il n'y a pas du tout de renseignement par rapport aux aménagements du chemin. Ce préavis comme il est présenté le dérange un peu,

parce qu'il n'y a pas de vision d'ensemble ni avec le chemin, ni avec l'ensemble du collège des Ruvines, surtout qu'il y a eu une fois, lors d'une séance du Conseil, une remarque sur le parking des bus qui est en haut. On a de la place en bas.

- Il y a beaucoup de questions et il trouve que ce préavis n'y répond pas beaucoup.
- Une question financière : le crédit d'étude qu'on avait voté – préavis 02/2022 – nous informait qu'on avait CHF 20'000.- de frais d'honoraires d'études et que c'était lié au coût du chantier et des travaux. Là on a une augmentation de 264% du montant estimé à l'époque, ce qui a été expliqué par la Municipalité à la CoFin. Est-ce que cette étude est toujours la même pour le jardin ou pas ?
- Et puis après, dans le même genre, une autre question : le préavis nous renseigne sur l'aspect du chemin du Courseboux qui sera intégré à l'aménagement de la place de la Gare. Et du coup, est-ce que le crédit d'étude qu'on avait voté en 2022 pour la partie du chemin sera intégré avec la place de Gare ou sera utilisé n'importe où ?

**Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :**

Elle va essayer de répondre à toutes ces questions.

- L'histoire du d'égrappé. Non, bien sûr que la partie supérieure va à la décharge, comme vous le savez bien. Mais pour la partie en-dessous, c'est une erreur dans le préavis. Oui, ce qu'on peut récupérer sera mélangé à de la terre végétale.
- Le passage carrossable. Alors, peut-être que sur le plan, ce n'est pas clair, mais c'est absolument évident que ce sera un passage Car Postal pour accéder à ce qui était le parking des Ruvines et qui va devenir un lieu d'entreposage pour soutenir les restaurants et les associations locales qui ont besoin de lieux de stockage de matériel, de tables, etc. Donc ce passage va rester effectivement carrossable.
- L'éclairage fait bien partie de l'éclairage public. Notre chef de service a souhaité pouvoir avoir la maîtrise complète, puisqu'on peut avoir un éclairage public intelligent et géré à distance, qui sera dans le parc de l'éclairage public de la commune.
- La vision d'ensemble, avec l'escalier du parking. En fait, c'est l'escalier de secours du parking qu'on doit fermer une fois que le bâtiment CFF sera en fonction. Cet escalier est là tant que le bâtiment CFF n'est pas terminé et pas habité. C'est les conditions incendies et ensuite, on a vraiment l'obligation de le fermer, aussi pour des histoires de protection incendie.
- La vision d'ensemble. Elle aimerait juste rappeler, elle croit qu'il y avait vraiment une vision d'ensemble qu'il y a toujours, mais le plateau de la Gare s'est fait exactement en sens inverse de ce qui a été planifié. Il faut se souvenir de cela. Il était prévu de commencer par l'ouest du plateau. Il y avait un permis de construire qui était valide en 2016 et qui n'a jamais été effectué. Ensuite, on devait descendre et naturellement que le chemin pouvait se faire au moment où on arrivait en bas du plateau - où nous sommes maintenant - sauf que le haut n'est pas fait. Donc, pour les services techniques, il est absolument hors de question qu'on fasse la couche terminale de ce chemin tant que des camions qui actuellement travaillent sur le chantier de l'ouest passent continuellement.
- En plus la friche ne montre pas un paysage très beau actuellement. Si on attend, il faudra reporter l'aménagement à l'automne prochain, voire l'hiver suivant, pour commencer à planter.
- En Municipalité, on a trouvé que faire venir du monde qui s'installe dans un quartier nouveau en laissant une friche au milieu qu'on doit barricader, parce qu'autrement ça devient n'importe quoi, ce n'était quand même correct du tout et pas une bonne image pour la commune. Donc la conception du jardin est indépendante de la conception du chemin de Courseboux. Et ça les ingénieurs sont absolument clairs. C'est indépendant.
- La semaine prochaine, mon dicastère et le dicastère de l'urbanisme, qui l'accompagne dans ce processus, recevront le projet définitif à valider et à encore peut-être modifier une chose et l'autre de l'aménagement du chemin de Courseboux.

- Le lien avec la place de la Gare, eh bien, c'est le même problème qu'avec le P+R qui est en cours de construction maintenant. Nous attendons d'être absolument sûrs de l'avancement de ce chantier. Normalement tous les plans sont stabilisés, mais en fait on sait très bien qu'il faut aussi faire le plan de révision après pour être sûr qu'on a vraiment tout bien fait et qu'on ait comme résultat ce qui a été planifié.
- L'aménagement du chemin de Courseboux sera finalisé avec ce qu'on est en train de terminer maintenant, c'est la planification de la place de la Gare qui a été bloquée par une mauvaise coordination au sein des CFF, ce qui a fait prendre du retard. Et là maintenant, on avait aussi à pouvoir finaliser ce travail. Donc le crédit d'étude pour le chemin de Courseboux sera utilisé pour ce chemin. Donc il n'y a pas de raison maintenant de l'intégrer à celui de la place de la Gare. D'autant plus que celle-ci fait l'objet d'un programme en interface avec le Canton. Donc, il ne faut pas qu'on mélange des sources de financement particulières dans ce processus. L'interface a un périmètre qui est bien défini et elle pense que la DGMR ne voudrait pas qu'on l'étende.
- Les bus scolaires. Actuellement, ils utilisent la friche parce qu'il y a le chantier du chauffage à distance sur le préau. Donc, ils sont en bas. Les enfants sont lâchés devant l'entrée du collège en toute sécurité. Par la suite, il y aura toujours la possibilité que les bus retournent en haut ou alors dans l'espace qui existe encore et est disponible à l'ouest du collège des Ruvines. Ça veut dire que les bus scolaires devraient prendre la route, soit la zone de rencontre à 20 km/h, donc ils ne peuvent pas arriver vite et puis lâcher les enfants plutôt à l'ouest du collège.

#### **M. O. Veluz :**

Il rebondit sur les questions de son collègue, M. F. Pittet, avec 3 remarques, soit :

- L'espace de l'abri PC, s'il se souvient bien, sera bien protégé par le jardin. Donc il n'y a pas de problème à ce niveau-là.
- Au niveau des honoraires, comme il l'a indiqué, ils sont couverts par les frais du crédit d'études et les coûts techniques liés aux aménagements sont vraiment couverts par les frais de paysagiste. Il n'y a pas d'omission sous cet angle-là.
- Par rapport aux différences entre les montants estimés du préavis 02/2022 et le 18/2023, c'est vrai que le préavis 02/2022 indiquait un montant estimé pour l'aménagement du jardin de maximum de CHF 145'000.-. C'était toutefois une estimation qui ne comprenait pas les frais de remise en état du terrain, qui doit de toute façon être réalisée, et qui coûtent à eux seuls CHF 130'000.-. Dès lors, on a finalement un coût d'aménagement du jardin qui est de CHF 150'000.-. C'est vrai que c'est une augmentation de CHF 150'000.- qui n'est pas négligeable. Toujours est-il que le montant attribué en février 2022 était fondé sur une simple estimation qui ne tenait pas compte de la réalité du marché et comme indiqué dans le rapport CoFin, le prix du marché par rapport à l'aménagement d'un jardin est à peu près de CHF 250.- à 300.-/m<sup>2</sup> et là on est en dessous à CHF 197.-/m<sup>2</sup> en ayant minimisé les coûts, en réutilisant certains éléments et en apportant de la terre arable qui est chère.  
Et rien qu'à titre indicatif, aménager un bout de terrain de 1 m<sup>2</sup> avec du gazon et 2 thuyas, c'est CHF 100.- et il croit que l'aménagement proposé à CHF 197.-/m<sup>2</sup> est raisonnable.

#### **M. M. Cardinaux :**

Deux observations par rapport à ce préavis. Il s'est aussi inquiété du manque de vision de l'ensemble, notamment, vu que le préavis ne mentionne pas d'aménagement du chemin de Courseboux. On a été rassuré en grande partie par Mme E. Marendaz Guignet, Municipale.

Et malgré ce qu'il vient d'être dit, il pense toutefois que ce jardin s'implante sur une des entrées d'un abri PC. Le parking souterrain en question a un abri PC de 754 m<sup>2</sup>, il a vérifié ça, et on n'a aucun commentaire sur un éventuel accord de la PC cantonale qui doit tout de même avoir un mot à dire. Il recommanderait vivement de les consulter s'ils n'ont pas réagi dans le cadre de l'enquête publique.

**Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :**

Oui, nous en avons parlé avec le commandant de la PC qui a donné son accord. L'accès piéton est assuré de ce côté-là, il y a plein d'accès pour les abris de PC. Le centre de commandement est accessible en voiture avec les appareils, etc. C'est en ordre.

**M. G. Dana :**

Un jardin public sur le plateau de la gare.

**Dans le monde :**

Depuis le 6<sup>ème</sup> siècle avant JC, l'homme a construit des jardins, objets de multiples représentations qu'il se fait de la Nature, lieu symbolique végétal et minéral, communautaire et public.

**Dans notre Commune :**

En termes d'espaces publics extérieurs et naturels, nous avons sans être exhaustif :

- 1 place d'Armes
- 6 plages publiques
- plusieurs places de jeux
- 1 quai historique
- 1 Arboretum
- des places de pique-nique, telles celles d'Aran ou d'Epesses
- zéro jardin !

Le jardin Rosalie de Constant, en cas d'acceptation par notre assemblée, sera ENFIN notre tout premier jardin public !

**Sur le plateau de la gare :**

Plus de 17'000 m<sup>2</sup> de surface imperméable, fortement densifiée, tant en surface qu'en sous-sol, le jardin Rosalie de Constant constitue un contrepoint évident, bien modeste avec ses 1'140 m<sup>2</sup>, occupant seulement 6% du plateau de la gare et il sera un îlot de fraîcheur.

- Il contribuera à la lutte contre le plus grand de nos îlots de chaleur.
- Il adoucira sensiblement l'impact visuel du Plateau.
- Il constituera un répondant végétal aux milliers de m<sup>3</sup> de béton et d'asphalte du premier site communal urbanisé tel le quartier d'une ville.
- Il permettra une respiration pour les habitants et les oiseaux, un concentré de nature, des arbres, de la terre, convivial et didactique avec son compost.
- Ironie du sort, il remplacera un ancien parking de surface.

Pour toutes ces raisons, les Verts ou Ouverts vous recommandent, tout comme les 2 commissions nous le conseillent, d'approuver massivement le préavis pour le jardin Rosalie de Constant.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion.

Elle passe maintenant au vote le préavis 18/2023 tel que **présenté**.

**CONCLUSIONS****Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux**

Vu le préavis N° 18/2023 de la Municipalité du 6 novembre 2023 ;

Ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :**

par 51 voix pour et 1 avis contraire

1. **d'octroyer** un crédit d'ouvrage relatif à la mise en place du jardin Rosalie de Constant, chemin de Courseboux à Cully, pour un montant de CHF 383'000.-TTC ;

2. **d'amortir** le mobilier du jardin par annuités égales sur 10 ans au maximum (chapitre 440), la première fois au budget 2024 ;
3. **d'amortir** l'investissement relatif à la mise en place du jardin Rosalie de Constant, chemin de Courseboux à Cully, par la subvention cantonale estimée à CHF 5'000.-, par la contribution de CFF SA estimée à CHF 8'000.- puis par annuités égales sur 30 ans au maximum (chapitre 440), la première fois au budget 2024 ;
4. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix des modes de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

## 8. PRÉAVIS 20/2023 - TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA SECONDE PARTIE DE LÉGISLATURE 2021-2026

Chacun-e a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La Présidente demande à la rapporteuse de la commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

### **Mme Ch. Ostorero :**

Elle se réfère au rapport de la Commission des finances, lit les conclusions et propose à l'unanimité de ses membres **d'accepter** le préavis 20/2023 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

### **M. Ch.-H. Duboux :**

Il part de l'hypothèse de base que la Commission des finances sait compter, donc il imagine qu'en page 2, 2<sup>ème</sup> alinéa, quand elle nous affirme que « cette augmentation annuelle de près de CHF 40'000.- est tout-à-fait supportable », c'est un jugement qu'il ne partage pas d'ailleurs, mais il ne s'agit pas de CHF 40'000.-, mais de CHF 49'600.-, donc c'est près de CHF 50'000.-. C'est selon ce qui apparaît dans le préavis 20/2023 présenté par la Municipalité, puisque l'on passe de CHF 312'000.- à CHF 361'600.-, égal à une différence de CHF 49'600.-, égal à un écart d'env. CHF 50'000.-/par année.

Il souhaiterait que ce soit corrigé pour la transparence des coûts. Merci.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion.

Elle passe au vote le préavis 20/2023 tel que **présenté**.

## **CONCLUSIONS**

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU**

Vu le préavis N° 20/2023 de la Municipalité du 30 octobre 2023 ;  
Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

par 48 voix pour et 4 abstentions

1. de fixer comme suit les traitements et indemnités de la Municipalité pour la fin de la législature 2021-2026, soit dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

|   |     |           |
|---|-----|-----------|
| a) syndic, indemnité annuelle                                       | CHF | 90'400.00 |
| b) municipal-e, indemnité annuelle (x 6)                            | CHF | 45'200.00 |
| c) syndic, frais de représentations annuels                         | CHF | 6'000.00  |
| d) municipal-e, frais de représentations annuels (x 6)              | CHF | 4'800.00  |
| e) affiliation prévoyance professionnelle, estimation               | 8%  |           |
| f) retenues des charges sociales usuelles                           |     |           |
| g) ces montants ne seront pas indexés sur le coût de la vie (IPC) ; |     |           |
  
2. que toutes les indemnités de représentations (jetons de présence, vacations, montants forfaitaires, etc.) perçues par les membres de la Municipalité dans le cadre de leur mandat soient intégralement reversées à la Commune.

## 9. PRÉAVIS 21/2023 - BUDGET 2024

Chacun-e a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La Présidente demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

### **M. Ch. Currat :**

Il se réfère au rapport de la CoFin, lit les conclusions et propose **3 amendements** au préavis 21/2023, voir sous les chapitres respectifs.

La Présidente précise ce qui suit :

**Le conseiller/la conseillère est prié-e d'indiquer la page, le chapitre, le no. de compte, au moment de sa question**

S'il y a des amendements, ils seront mis au vote à la fin des discussions sur le chapitre concerné et il y aura une discussion sur l'ensemble à la fin.

La Présidente passe le budget chapitre par chapitre par rapport à la brochure :

### **1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE - P. 14-19**

La discussion est ouverte.

### **M. S. Hope Weber :**

P. 15 - 110 Administration - Compte 110.318.500 - Honoraires - Frais d'expertises

Au budget 2024, il est mentionné CHF 90'000.-. Il y a CHF 20'000.- qui sont pour l'externalisation de la gestion des archives communales et CHF 25'000.- pour la mise à niveau du système de Management et il reste CHF 45'000.- sur ce compte. Et puis c'est simplement mis qu'il y aura aussi le rafraîchissement de l'identité visuelle.

Il aimerait savoir en quoi consiste ce rafraîchissement de l'identité visuelle et si ce montant de CHF 45'000.- est utilisé également pour d'autres choses ?

**M. J.-Y. Cavin, Municipal :**

Pour le rafraîchissement de l'identité visuelle, le but est de reprendre les divers documents qui sont produits par l'administration communale. Il y a un certain flottement par rapport aux intitulés, logos, etc. dans les courriers qui sont envoyés sur les publications officielles. Ça ne va pas du tout coûter CHF 45'000.- de faire ça, il y en aura pour quelques milliers de francs car l'essentiel du travail est plutôt d'inventorier ce qui est actuellement fait.

**M. M. Cardinaux :**

P. 16 - 171 Terrain Ruvines - Compte 171.390.100 - Imputation interne - Infrastructures

On a un montant de CHF 15'000.-. Il était en 2022 de CHF 1'553.-. Pourquoi cette variation ?

**M. J.-P. Demierre, Municipal :**

Il suppose qu'il s'agit de travaux de la voirie. Il lui semble que le montant de CHF 1'553.- n'ait pas été très bien calculé. Il va encore vérifier.

**M. J. Gygax :**

P. 16 - 160 Tourisme - Compte 160.365.900 - Subvention Lavaux Express

Il demande sur quelle base est calculé le montant de CHF 17'500.- parce que c'est le même qui revient chaque année. Est-ce qu'on a des données sur les profits nets de l'association. Ce serait intéressant d'avoir ces détails.

**M. R. Bech, Municipal :**

Cette subvention est basée sur une convention qui est passée avec le Lavaux Express. Il fait systématiquement du déficit par rapport à son exploitation, même si c'est une prestation qui est très réussie et qui est très appréciée des touristes. Il avoue qu'il a un tout petit peu de peine à se souvenir de la base exacte de la subvention, si elle est basée sur les charges ou sur le chiffre d'affaires ou le déficit. Son prédécesseur l'informe que c'est basé sur le nombre de passagers.

Depuis quelques années, hormis la période Covid, le nombre de passagers a augmenté. Donc, on aurait tendance à dire que plus il y a de passagers, plus il y a de chiffre d'affaires, et moins il y a de charges, mais selon la règle de la convention, plus il y a de passagers, plus il y a de subventions. Donc c'est un petit peu contradictoire, raison pour laquelle on a plafonné la subvention à CHF 17'500.-.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion.

La CoFin propose **l'amendement** suivant à la p. 14 :

- 101 Conseil communal - Compte 101.300.300 - Jetons présence, vacations, commissions : **charges de CHF 40'000.-, au lieu de CHF 34'000.-.**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

La Présidente passe au vote **l'amendement** de la CoFin :

- 101 Conseil communal - Compte 101.300.300 - Jetons présence, vacations, commissions : **charges de CHF 40'000.-, au lieu de CHF 34'000.-.**

C'est **accepté** à l'unanimité.

## **2. FINANCES - P. 20-21**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

## **3. DOMAINES ET BÂTIMENTS - P. 22 à 40**

La discussion est ouverte.

### **Mme V. Hill :**

P. 23 - 330 Vignes - Compte 330.314.600 - Entretien courant

En fait, il était beaucoup plus bas en 2022 soit CHF 11'459.-, puis au budget 2023 il était de CHF 60'000.- et au budget 2024 il est de CHF 50'000.-. Il s'agit de murs de vignes à reconstruire et divers aménagements à réaliser. Elle aimerait avoir des détails sur les types de travaux qui vont être entrepris.

### **M. J.-R. Gaillard, Municipal :**

Il y a beaucoup d'entretien et pendant des années, il n'y a pas eu grand-chose qui a été fait. C'est vrai que ces belles terrasses de Lavaux et ces murs méritent de l'entretien. La maçonnerie est faite par nos vigneron-nes et puis on a aussi diminué les coûts.

Comme il l'avait déjà signalé, notre envie était de pouvoir mécaniser un maximum ces parcelles. Alors il y a quelques aménagements de corrections de murs et il y a aussi des murs qui se sont versés. C'est pour ça qu'on a mis ces montants-là.

### **Mme J. Potin :**

P. 36 - 353 Bâtiments Grandvaux - 35304 Grand'Rue - Parking du Bougnon -- Compte 35304.314.100 Entretien courant et 35304.312.300 Consommation électricité

Elle constate que sur les comptes 2022 et 2023, on a dépensé quelque CHF 92'209.-. Elle aimerait qu'on lui rappelle quel a été cet investissement puisque qu'on était censé faire une économie d'électricité et qu'elle voit que le budget électricité 2024 c'est CHF 12'000.- donc on revient exactement aux mêmes chiffres qu'en 2022.

Elle aimerait juste comprendre la projection de ces chiffres.

### **M. L. Gfeller :**

P. 33 - 351 Bâtiments Cully - 35105 Temple - Comptes 35105.314.100 Entretien courant et 35105.318.500 Etude réfection bâtiment

Il constate avec plaisir que des travaux sont entrepris pour le changement des serrures du Temple dans lequel des écarts ont été commis cette année. Donc c'est plutôt bien.

Il regrette cependant que l'étude relative aux transformations de la sacristie et l'accès à la galerie n'ait pas été réalisée en 2023. En effet pour y être passé récemment, ces locaux sont totalement désuets et dangereux. L'absence de toilettes pour des personnes à mobilité réduite, voire même pour des personnes mobiles vu l'accès avec des escaliers en colimaçon. C'est fort regrettable et donc il se réjouit que cette étude, en principe, aboutira l'année prochaine et qu'un préavis nous soit prochainement présenté. Merci.

### **M. M. Cardinaux :**

P. 32 - 349 Bâtiments Pat. Fin. Enveloppe globale - Compte 349.390.100 Imputation interne - Charge personnel

On a une grande variation au budget 2024 de CHF 57'700.- et les comptes 2022 où on est à CHF 108'670.-. Il aimerait avoir une explication à ce sujet.

**M. Y. Sesseli, boursier :**

Les imputations internes, en fait, les variations, c'est qu'elles sont revues chaque année, donc on les fait par rapport à ce qu'on pense faire l'année d'après. Et puis après, on les revoit à la clôture des comptes par rapport à ce qu'on a effectivement fait. Il s'est avéré que notre chef de service et les personnes qui gèrent les bâtiments ont consacré plus de temps en 2022 que pour l'année 2024. C'est pourquoi on se retrouve avec ces chiffres.

En réponse à Mme J. Potin, il précise que pour les frais d'entretien 2022, il y avait le système de régulation, qui coûtait extrêmement cher, du fait qu'il n'y avait pas la rampe, qui nous coûtait CHF 30'000.-. Concernant l'électricité, depuis 2022, on a commencé à ne plus chauffer la rampe, et puis finalement le prix de l'électricité reste quasiment le même et on ne peut pas faire des économies. Par exemple en 2021, c'était plutôt CHF 17'080.-, ce qui fait que malheureusement la composante du prix n'impacte en rien la réduction de consommation du coût.

**M. J. Cuénoud :**

P. 25 - 341 Bâtiments Cully - 34108 Rue de la Justice 6 - Comptes 34108.330.300 Amortissement - Rénovation 1 et 34108.330.301 Amortissement - Rénovation 2

Il semblerait qu'il y ait une inversion dans les chiffres au budget 2024, soit **CHF 30'700.-** pour l'Amortissement 1 au lieu de CHF 3'300.- et pour l'Amortissement 2 **CHF 3'300.-** au lieu de CHF 30'700.-.

**M. Y. Sesseli, boursier :**

Oui, en effet il s'agit d'une erreur.

**M. M. Cardinaux :**

P. 34 - 351 - Bâtiments Cully - 35107 Abri PC Ruvines - Compte 35107.314.100 Entretien courant

Au budget 2024, il est indiqué CHF 12'500.-, pour 2023 CHF 2'000.- et pour 2022 rien. Est-ce qu'il y a des travaux particuliers qui sont prévus ?

**Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :**

Oui il y a des travaux spéciaux du moment qu'on a résilié les baux et il n'y aura plus de voiture en principe dans cet abri PC des Ruvines. On aimerait installer des box pour ceux qui viendront stocker du matériel parce qu'on a vu à différents endroits que de laisser simplement les salles à disposition et de se dire que les gens s'arrangeront, en fait 3 ans après, on réalise que ça ne joue pas. Donc, on va le faire au tout début de l'année 2024.

**M. J. Cuénoud :**

P. 37 - 354 Bâtiment Riex - 35401 Rte de la Corniche - Parking et local PC - Compte 35401.314.100 Entretien courant

On voit que cette année au budget 2024 ça passe à CHF 15'000.-, au budget 2023 c'est CHF 2'000.-. Il aimerait avoir 2-3 précisions sur les travaux. Il imagine que c'est un peu lié à ce qui vient d'être dit.

**Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :**

Oui, pour le parking de Riex, on a fait différentes investigations, parce qu'il semble qu'il y a des problèmes d'étanchéité et il y avait aussi la demande d'avoir des bornes électriques. Ces bornes feront l'objet d'un préavis et on aimerait poursuivre ce travail pour avoir clairement un programme et une définition de ce qu'il faut faire pour les problèmes d'étanchéité.

La CoFin propose l'**amendement** suivant :

- P. 31 - 348 Refuges - 34801 Refuge de Cully - Compte 34801.423.100 Revenus locatifs :  
**Revenu de CHF 4'500.-, au lieu de CHF 0.-.**

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion.

Elle passe au vote **l'amendement** de la CoFin :

- P. 31 - 348 Refuges - 34801 Refuge de Cully - Compte 34801.423.100 Revenus locatifs  
**Revenu de CHF 4'500.-, au lieu de CHF 0.-.**

C'est **accepté** par 50 avis pour, 1 avis contraire et 1 abstention.

#### **4. TRAVAUX - P. 41 à 51**

La discussion est ouverte.

##### **M. G. Dana :**

P. 41- 410 Bureau technique - Compte 410.431.310 Utili.dom.pub. (fouille, benne, échaf.)

Il a vu qu'il y a au budget 2024 CHF 10'000.- de revenus, et en se promenant à Moratel, il voit qu'il y a un usage du domaine sur un chantier privé, rte de Moratel 26, qui a démarré à peu près mi-novembre 2023. La piste de chantier, la baraque, l'entreposage des toilettes, à vue d'œil, il y a environ 1'000 m2. S'il se réfère à la directive, on a CHF 0,50 par jour, il ne sait pas si ça s'applique, mais si ça s'applique, ça fait quand même un montant de CHF 15'000.-/mois pour l'utilisation inclus du domaine public.

Est-ce quelqu'un peut lui répondre si ça s'applique, même changer ce montant de CHF 10'000.- de 2024 en un montant plus élevé ?

##### **M. JC Schwaab, Municipal :**

Alors on va bien évidemment facturer au plus juste en respectant la directive. C'est vrai qu'on aurait pu faire une estimation à l'avance, mais comme par nature, ces locations, ce n'est pas de la location, mais des émoluments pour l'utilisation du domaine public et elles sont assez aléatoires d'une année à l'autre. On met un montant qui nous paraît à peu près bon sans planifier à l'avance tous les gros chantiers qui pourraient survenir. Dans un cas comme celui-là, on va calculer au plus juste pour faire appliquer la directive.

##### **M. M. Cardinaux :**

P. 43 - 432 Parkings, place de parc - Compte 432.311.410 Achat d'horodateurs

Il s'agit d'horodateurs pour Vilette. Il aimerait avoir des informations supplémentaires sur les places de stationnement de Vilette.

##### **M. J.-P. Demierre, Municipal :**

C'est une demande de la population. Donc ce sera un horodateur avec macaron, parce qu'avec le train à la demi-heure à Vilette, il y aura inévitablement des gens qui vont venir de l'extérieur. On ne veut pas faire un parking tampon pour prêter les habitants.

Ces horodateurs avec macarons seront placés à l'intérieur de Vilette, sur les chemins de Vilette et de la Comète. Ces places de parcs sont pas mal fréquentées aussi en été et du coup, les habitants n'ont plus de place pour eux.

Partout où on met des horodateurs, ça fonctionne bien.

##### **M. M. Cardinaux :**

Ça fonctionne bien aussi sans horodateur !

**M. J.-P. Demierre, Municipal :**

Oui, mais il y a quand même pas mal de voitures ventouses qui viennent et puis avec l'horodateur, on s'aperçoit qu'au centre de Cully en tout cas il y a du mouvement. Moratel ça marche assez bien, les Ruvines et Fortunades aussi.

Pour Villette, c'était une demande avec pétition des gens concernés.

**M. M. Cardinaux :**

Est-ce qu'il y a eu des statistiques ?

**M. J.-P. Demierre, Municipal :**

Oui.

**M. J. Cuénoud :**

P. 43 - 432 Parkings, place de parc - Compte 432.427.290 Revenus bornes électriques

En 2024, il est estimé un revenu de CHF 15'000.-, en 2023 c'est CHF 3'000.- et puis il y a une augmentation du poste consommation électricité-compte 432.312.300. Il se demande si c'est normal qu'on pense faire plusieurs revenus en chargeant des voitures, mais on consomme toujours la même chose pour l'électricité des bornes. A son avis cela ne joue pas.

**M. J.-P. Demierre, Municipal :**

Là, on est toujours un petit peu à la recherche du vrai chiffre, parce que c'est vrai qu'on doit payer de l'électricité et puis les bornes ne fonctionnent quand même pas si mal que ça. Donc, pour ce montant de CHF 11'997.- en 2022, on n'avait pas compté le prix de l'électricité. On verra les comptes de 2023 pour affiner un petit peu ce poste. C'est vrai qu'on est un petit peu dans le flou, mais on nous demande de mettre des bornes électriques, ce que l'on fait. Il y en aura bientôt 1 ou 2 par village et puis on va affiner le montant final pour voir le rapport qu'il y a sur ce poste.

**M. J. Cuénoud :**

Il parle de la consommation qui est stable. A l'avenir, si on charge plus de voitures, on va payer plus d'électricité.

**M. Y. Sesseli, boursier :**

On est bien d'accord sur ce ratio, mais sur les CHF 11'997.- de 2022, le 80% sont des amendes, pas de la consommation. Souvent, il y a des gens qui utilisent ces places de parc avec bornes comme stationnement privé où ils sont surtaxés à partir de 2 heures de temps. Ce qui fait que plus du 80% du revenu de ces bornes électriques était gérées par les contraventions et non pas par de la consommation électrique.

**M. J.-P. Demierre, Municipal :**

Une précision. Les amendes sont automatiques sur les bornes électriques. La personne, qui reste plus longtemps que de ce qui est autorisé, se fait débiter directement sur son compte, parce qu'évidemment, il y en a certains qui utilisent la place de la borne électrique comme une place privée. Ce n'est pas un bon calcul.

Mais on affinera au niveau des consommations quand on aura vraiment tous les éléments sur la commune.

**M. L. Gfeller :**

P. 42 - 430 Routes - Comptes 430.314.200 Entretien courant - Routes et 430.314.201 Entretien courant - Murs et chemins

Il constate de nouveau une diminution des frais d'entretien des routes et des murs les portant. Il sait que l'optique est de fonctionner par préavis, mais il pense que ça devient quand même un problème.

Depuis 3 ans, ce poste diminue. Certaines routes sont dangereuses. Exemple, sous Chenaux, il l'avait signalé il y a 2 ans et demi, il n'y a toujours rien qui n'a été fait pour le mur de vignes qui coule sur la route et qui en hiver gèle. Il a vu un cycliste qui, le jour du Cully Bazar, s'est fait une frayeur. Il pensait qu'il n'en « survivrait pas ». Il y a également de nombreux nids de poule sur le haut de la commune. Donc, il se pose des questions sur la baisse de ce montant-là !

**M. JC Schwaab, Municipal :**

Merci pour cette question.

On a décidé de procéder de la sorte, c'est-à-dire on regarde quels sont les petits chantiers qu'il est possible de faire en interne avec le service qui a des forces assez limitées. Le chef de service, M. P. Favey, est occupé avec plein d'autres projets pour la commune, et maintenant avec un nouveau collaborateur, engagé au milieu de cette année.

Les montants au budget correspondent à la liste qui est dans les commentaires. C'est l'estimation des petits travaux que l'on est capable de réaliser nous-même au cours d'une année avec les ressources en personnel à disposition. A cela, on rajoute, lorsque c'est possible, des campagnes de bouchages des trous ainsi que ceux qui apparaissent de manière inopinée et imprévisible pour toutes sortes de raisons.

Effectivement, on suspend les gros travaux de rénovation qui ont été visités lors du plan directeur des routes. Là, on vous présentera des préavis, parce qu'il s'agit de la réalisation de travaux de grande ampleur de plusieurs centaines de milliers de francs ainsi que de milliers de francs d'études préalables avec des bureaux d'ingénieurs.

La situation en-dessous de Chenaux, il faut qu'on s'y replonge. Souvent ces problèmes d'écoulements sont complexes parce que c'est généralement le propriétaire de la parcelle qui est au-dessus qui devrait faire quelque chose contre l'écoulement. Maintenant, c'est clair qu'au moment où ça arrive sur la route et que cela devient dangereux, c'est aussi la commune qui engage sa responsabilité et c'est vrai que pour Chenaux, il faut qu'on fasse quelque chose. Ça ne va pas s'il y a une plaque de glace qui fait tomber les courageux qui descendent de Chenaux.

C'est un endroit qui a tous les défauts, ça c'est clair.

**M. J. Joly**

P. 45 - 450 Déchets Taxes - Compte 450.435.920 Ristourne-Elimination du papier

Si on prend les comptes de 2022, on était à CHF 22'409.- et au budget 2024, on est à CHF 5'000.-. Il aimerait savoir pourquoi cette grande différence et quel est le changement affecté à ce poste ?

**M. R. Bech, Municipal :**

Ça s'explique simplement, parce qu'il y a beaucoup trop de papiers récupérés par rapport à ce que le marché en demande. C'est une bête application du prix de vente du marché en ce sens que les récupérateurs de papier offrent des prix qui sont fluctuants selon les besoins, les arrivées, les dépôts de papiers excédentaires, donc c'est exclusivement la loi de l'offre et de la demande du marché. Ce qui fait qu'aujourd'hui, il y a beaucoup trop de papiers récupérés. Alors c'est bien dommage, dans un sens, mais disons que les fabricants de papier et ceux qui les fournissent fixent leur prix sans qu'on ait la possibilité de les rectifier, mais c'est un montant qui est peut-être aléatoire parce que les prix du marché peuvent fluctuer assez rapidement.

**M. J. Joly**

P. 44 - 450 Déchets Taxes - Compte 450.318.856 Papier - Elimination

Il rebondit sur cette question, parce que ce compte indique une charge de CHF 5'000.-, donc avec la ristourne de CHF 5'000.- mentionnée ci-dessus, on arrive à CHF 0.-.

**M. R. Bech, Municipal :**

Les coûts d'élimination sont fixés puisque ça découle d'une convention qu'on a avec le transporteur, donc ce chiffre est relativement prévisible, alors que le prix qu'on nous restitue pour fournir du papier, lui est, comme dit, tout-à-fait dépendant du marché. C'est complètement en dehors de notre sphère d'influence.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion.

**5. INSTRUCTION PUBLIQUES ET CULTES - P. 52-53**

La discussion est ouverte.

La CoFin propose l'**amendement** suivant :

- **P. 52 - 513 Primaire ASCL -Compte 513.352.200 - Enseignement primaire ASCL Charges de CHF 1'586'500.-, au lieu de CHF 1'498'500.-.**

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion.

La Présidente passe au vote l'**amendement** :

- **P. 52 - 513 Primaire ASCL -Compte 513.352.200 - Enseignement primaire ASCL Charges de CHF 1'586'500.-, au lieu de CHF 1'498'500.-.**

C'est **accepté** à l'unanimité.

**6. POLICE - P. 54-55**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

**7. SÉCURITÉ SOCIALE - P. 56-57**

La discussion est ouverte.

**M. J. Cuénoud :**

P. 56 - 710 Service social communal et intercommunal - Compte 710.352.204 ARAJEL - Frais généraux  
Il y a une grosse augmentation de CHF 14'300.- à CHF 33'400.-. Il aimerait savoir pourquoi.

**M. R. Bech, Municipal :**

L'ARAJEL a engagé à partir d'octobre 2023 une assistance pour permettre aussi l'intégration des enfants à occuper non seulement en scolaire mais également en para scolaire. C'est essentiellement la part salariale de cette nouvelle collaboratrice à la commune de Bourg-en-Lavaux qui justifie cette augmentation des charges.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion.

**8. SERVICES INDUSTRIELS - P. 58 à 61**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

**RECAPITULATIONS DES CHARGES ET REVENUS - P. 62 à 65**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

**IMPUTATIONS INTERNES - P. 66 à 69**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

La Présidente ouvre la discussion sur les sujets suivants :

**TABLEAU DES CHARGES ET REVENUS SELON LA NATURE COMPTABLE - P. 70 à 73**

**TABLEAU DE RÉSULTAT - P. 74**

**TABLEAU D'ÉVOLUTION DES RECETTES FISCALES - P. 75**

**TABLEAU DES EMPRUNTS COMMUNAUX - P. 76**

**BUDGET 2024 - ASSOCIATION SCOLAIRE CENTRE LAVAUX - ASCL - P. 77 à 83**

**BUDGET 2024 - ORPCi LAVAUX-ORON - P. 84 à 87**

**BUDGET 2024 - ASSOCIATION POLICE LAVAUX - APOL - P. 88 à 96**

**BUDGET 2024 DU SDIS CŒUR DE LAVAUX - P. 97 à 99**

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

La Présidente passe au vote le préavis 21/2023 tel qu'**amendé**.

**CONCLUSIONS  
LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu le préavis N° 21/2023 de la Municipalité du 23 octobre 2023 ;  
Ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

par 50 voix pour, 1 contre et 1 abstention

**d'approuver le budget 2024 tel que modifié.**

Le récapitulatif du budget 2024 de Bourg-en-Lavaux se présente comme suit :

|                            |            |                     |
|----------------------------|------------|---------------------|
| <b>Recettes totales</b>    | <b>CHF</b> | <b>42'691'400.-</b> |
| <b>Charges totales</b>     | <b>CHF</b> | <b>44'764'700.-</b> |
| <b>Excédent de charges</b> | <b>CHF</b> | <b>2'073'300.-</b>  |

Marge d'autofinancement **positive** : CHF 876'100.-

**10. COMMUNICATION 07/2023 - PROGRAMME DE LÉGISLATURE DE LA MUNICIPALITÉ - ÉTAT DES LIEUX À MI-LÉGISLATURE**

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

**M. F. Pittet :**

La Municipalité pourrait-elle nous fournir plus de précisions sur les actions entreprises en cours, prévues et puis une liste, un tableau ou d'autres documents décrivant ses actions qui seraient mis à disposition du Conseil ou à la disposition des commissions de surveillance ?

**M. J.-Y. Cavin, Municipal :**

C'est un peu compliqué de répondre directement à cette question parce qu'il n'était pas là au moment où on a fait la discussion sur cette communication qu'il a pas mal portée. Du coup, de toute façon, dès que la liste des actions sera prête, elle sera mise à disposition évidemment de la Cogest. Maintenant, il faudrait qu'on se mette d'accord parce qu'il ne peut pas répondre sur le pourquoi elles ne figurent pas dans cette communication aujourd'hui.

Est-ce que l'un d'entre nous peut-il y répondre ? Non.

**M. J.-P. Haenni, Syndic :**

De toute manière, on vous répondra au prochain Conseil.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion.

**11. COMMUNICATION 08/2023 - PATRIMOINES IMMOBILIERS FINANCIER ET ADMINISTRATIF - PROGRAMME DE RÉNOVATION ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS PROPRIÉTÉS DE LA COMMUNE - ÉTAT 2023**

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

**12. COMMUNICATION 09/2023 - PLAN DES INVESTISSEMENTS 2024**

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

**13. COMMUNICATIONS MUNICIPALES****M. Raymond Bech, Municipal**

Il n'a pas de communication.

**M. Jean-Yves Cavin, Municipal**

Nous avons, cette semaine, reçu le retour de l'examen préalable de notre projet du plan d'affectation communal (PACom) de la part du Canton. C'est donc 48 pages de « poésie » comme seul le Canton est capable de le faire et nous sommes en train de l'analyser. Nous allons voir très prochainement ce que nous allons faire de cette foulditude de remarques. Le bureau mandataire, qui l'a reçu, nous a dit que ce n'était pas si pire que ça et qu'il était relativement étonné du peu de remarques qu'il y avait sur ces 48 pages. Apparemment, ils sont capables de faire beaucoup mieux que ça. Donc, on va évidemment se pencher sur cette question et puis les travaux en cours sur le PACom vont continuer. On a été surpris que le Canton n'ait pas fait un retour sur le plan directeur communal (PDCom) puisque le plan d'affectation est censé réaliser ce qui est écrit dans le plan directeur. Donc, ils ont d'abord étudié notre projet de PACom pour nous faire un retour rapide et puis ils vont nous répondre sur PDCom prochainement.

Le chauffage à distance. Un article a paru dans la feuille et les habitants du bourg de Grandvaux ont reçu un courrier les informant qu'une séance d'information publique aura lieu le mardi 12 décembre 2023, à 20h00, à la grande salle, sur le potentiel chauffage à distance du bourg de Grandvaux. C'est donc la fin du processus décrit dans le préavis que le Conseil a accepté l'année dernière. Finalement, depuis le 1<sup>er</sup> novembre, les subventions communales pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux privés dans le cadre du préavis du règlement que le Conseil a aussi accepté l'année dernière sont à présent disponibles. Il y a 11 mesures qui peuvent être subventionnées dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments et quelques autres pour la durabilité et la mobilité. Cela avait été demandé, et puis les premières demandes sont déjà arrivées à la commune. On vous encourage à parler de tout ceci et puis on fera probablement une communication à la population dans le courant de l'année prochaine à ce sujet.

**M. Jean-Paul Demierre, Municipal**

Suite aux intempéries du 14-15 novembre 2023, nos pompiers ont travaillé d'arrache-pied pour ces inondations et les différentes problématiques de trop-plein d'eau. Il y a eu une accumulation de bois flottants sur les rives du lac. Nous allons faire ce travail avec la maison Marti qui a commencé les travaux à Moratel, suite au préavis des enrochements, et tous les gros arbres et bois seront récupérés par cette entreprise Marti. Nous avons une subvention cantonale de 60%. Il vient de recevoir la confirmation et puis après on verra comment le propriétaire concerné va être indemnisé. Il souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

**M. Jean-René Gaillard, Municipal**

Demain matin à Rieux de 10h00 à 12h30, se tiendra le marché de l'Avent. Il y aura la vente de sapins. Les dons seront pour la Fondation Planètes Enfants Malades. Elle accompagne les enfants malades et leur famille tout au long de leur séjour à l'hôpital.

Il parle aussi du moustique tigre. Alors, la voirie a fait 11 prélèvements, en accord avec M. Cherix qui est le référent du Canton. On essaie de piéger des œufs dans les arbres et cette année, on n'a trouvé aucun œuf ni larve, mais on a profité en même temps de traiter avec des biocides toutes les bouches d'eau et les regards pour essayer de vraiment limiter la multiplication de ces moustiques invasifs. On va regarder pour 2024. Il faut savoir que la commune paie les heures pour faire ces contrôles et les analyses sont prises en charge par le Canton.

Pour les fourmis, beaucoup d'habitants de Cully en ont, le bilan est contrasté. On a fait 25 contrôles et des traitements insecticides. On arrive à contenir ces fourmis, mais c'est vrai que c'est un gros souci et que ça dépend aussi de l'humidité et de la sécheresse, parce que quand c'est humide, elles remontent plus facilement en surface et quand c'est sec, elles restent en profondeur et autre. Donc c'est assez compliqué à éradiquer.

Autrement pour les blattes et les rats, ils sont traités coup par coup. On essaie d'intervenir soit avec un dératiser ou on fait en fonction des citoyens qui nous avertissent de ces squatters, entre autres sur la place de l'hôtel de Ville.

Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

### **Mme Evelyne Marendaz-Guignet, Municipale**

Elle informe qu'on va ouvrir un chantier entre le bâtiment Plant Robert et le restaurant de la gare au mois de janvier 2024. Donc il y aura un petit peu de difficulté et la circulation sera un peu limitée car il y aura le raccordement définitif de l'immeuble Plant Robert au réseau de canalisations pour l'évacuation des eaux usées. Cette canalisation ira rejoindre la rue de la Gare. Donc, elle va passer à 5 m. de profondeur devant le buffet de la Gare, qui sera par conséquent fermé jusqu'à fin février 2024.

Autrement, elle aimerait dire juste un petit mot, merci de votre confiance pour le jardin Rosalie de Constant et elle remercie également les 4 habitants de notre commune qui ont spontanément cherché et fait un dossier avec des noms de femmes qu'on pourrait donner à nos lieux publics, elle mentionne M. Sylvain Crippa, Mme Julie Enckell, M. Jérôme Gygax, et Mme Emmanuelle Kläfiger. Ce travail est mis maintenant à disposition de la commune.

Elle souhaite une fin d'année si possible reposante.

### **M. Jean Christophe Schwaab, Municipal**

Tout d'abord une communication concernant le plan de mobilité. M. J.-P. Demierre, Municipal et le service des infrastructures vont travailler d'arrache-pied pour vous le présenter lors du prochain conseil le 5 février 2024.

Ensuite, il en a déjà parlé la dernière fois des travaux sur l'autoroute organisés par l'OFROU qui vont entrer dans leur phase la plus pénible pour la plupart des habitants de Bourg-en-Lavaux, M. J.-R. Gaillard, Municipal, a déjà subi la partie pénible pour l'est de la commune, mais là, pour ces 4 prochaines années, ça va être vraiment très compliqué et très pénible pour tous les riverains de l'autoroute, à peu près dans les hauts de Grandvaux. Ça sera vraiment des travaux extrêmement lourds et bruyants qui vont se dérouler aussi dans la nuit avec des machines qui font un boucan pas possible. Alors, la commune est intervenue auprès de l'OFROU pour obtenir des mesures de compensation et de protection contre le bruit. Pour cela, nous sommes conseillés par un avocat qui connaît très bien les institutions de la commune, puisqu'il s'agit de Me Laurent Pfeiffer qui a été conseillé communal, il y a quelques législatures. Nous espérons encore pouvoir obtenir d'autres aménagements et quoiqu'il en soit, il ne faut pas se le cacher, ça va être une période très compliquée pour les riverains et les riveraines concernés. L'OFROU fera des séances d'information normalement au début de l'année 2024 auxquelles les riverains devraient être personnellement invités, mais quoiqu'il en soit, il les invite à s'y rendre et à y faire tous les commentaires-remarques et exigences qu'il peut y avoir envers l'OFROU. Alors, c'est vrai que ces autoroutes sont aussi vieilles, il faut les rénover, il n'y a pas le choix. Maintenant, il faudrait faire en sorte que ça se passe le moins mal possible pour les riverains.

Ensuite M. J.-Y. Cavin, Municipal, a parlé du fonds pour le développement durable. Il se permet de rajouter un petit commentaire concernant les subventions pour la mobilité. Ça avait été soulevé dans ce Conseil, notamment par M. Ch. Currat, le problème des zones Mobilis, notamment sur le 1<sup>er</sup> bus à Pra Grana, on doit prendre une zone Mobilis de plus pour se rendre au centre-ville de Lausanne que si on prend le bus 2 arrêts plus loin. Ce qui fait un surcoût assez conséquent pour les personnes qui achètent les titres de transports. On peut marcher jusqu'à l'arrêt de la zone suivante Mobilis. Ça n'est pas toujours possible car il y a des personnes à mobilité réduite, et il y a souvent de la neige et quand il fait mauvais, ce serait bien aussi de pouvoir attendre confortablement dans le bel arrêt que nous sommes en train de construire à Pra Grana. Donc, pour toutes ces raisons, nous avons prévu une subvention pour les abonnements Mobilis.

Et puis il y a un dernier point. La Municipalité a décidé de faire adhérer la commune au programme Solidarité'eau qui est donc un programme piloté notamment par le service des eaux de la Ville de Lausanne qui vise à financer des projets d'entraide en particulier en Mauritanie avec 1ct par m<sup>3</sup> d'eau (1'000 l) distribué, soit env. CHF 3'500.-. Alors, ce sont des projets qui sont intéressants parce qu'il ne s'agit pas juste de donner de l'argent et puis ensuite de laisser les locaux se débrouiller avec ça. Le service des eaux de la Ville de Lausanne transmet aussi du savoir-faire, envoie des techniciens, des ingénieurs pour aider ces pays du Sud à gérer leur réseau d'eau potable. Et désormais, la commune est fière de participer aussi à cette belle œuvre sociale.

Alors, il termine sur ce petit commentaire quant à la solidarité internationale pour vous souhaiter à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

### **M. J.-P. Haenni, Syndic :**

Tout d'abord, il remercie les conseillers pour l'acceptation des préavis présentés ce soir. A son tour, il remercie M. Lionel Regamey pour son engagement et ses nombreuses années au sein du Conseil. C'est toujours un plaisir de se rencontrer. Bonne suite.

Ensuite, suite à la demande de M. S. Massy pour faire une visite de la commune et des travaux, ou des différents endroits communaux. Alors la Municipalité a bien reçu cette demande et on va s'y pencher dès le début de l'année. Ce sera probablement avant les vacances d'été 2024, fin juin, on va vous proposer quelque chose. Ce sera forcément un samedi, parce qu'autrement beaucoup ne pourront pas y participer. On avait déjà fait un tour de la commune à pied à l'époque, en 2<sup>ème</sup> législature en 2015 avec le Conseil. On avait fait ça un samedi parce qu'autrement tous les gens ne peuvent pas y participer. On vous tiendra au courant dès que le programme sera établi.

Il demande à M. S. Massy s'il répond bien à sa demande. Il lui répond oui.

Et puis son allocution :

« Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Chère et Chers collègues de la municipalité,

Après la crise du Covid, la guerre en Ukraine, la crise de l'énergie annoncée l'automne 2022 mais qui n'est heureusement jamais arrivée, voilà que depuis quelques semaines débute une guerre sans pitié entre Israël et le Hamas. Alors on peut se poser la question : où et quand le prochain conflit ?? Et dans quel monde vivons-nous en ce 21<sup>ème</sup> siècle où l'on se croit si intelligent ? Et là bien malin celle ou celui qui peut y répondre.

Mais pour ma part, chères amies et chers amis, optimiste de nature que je suis, je souhaite vivement que ces conflits cessent rapidement et que les différents protagonistes retrouvent un brin de bon sens et d'humanité afin de trouver des solutions pacifiques pour régler toutes leurs divergences.

Quant à nous, Mesdames et Messieurs, certes que l'on peut toujours faire mieux, en vouloir davantage, exiger des hausses de salaires, espérer payer moins d'impôts, avoir plus de vacances, et tant de choses encore. Mais lorsque nous regardons un petit peu autour de nous, et là, non, non, pas besoin d'aller très loin ! Quelle chance nous avons d'être en Suisse.

Effectivement, nous avons une chance juste extraordinaire d'être né là où nous sommes, car il faut reconnaître que nous vivons dans un pays presque, voire unique au monde où règne la stabilité politique, et une sécurité exemplaire et incomparable au reste du monde dans lequel nous vivons aujourd'hui. Et tout ceci sans même parler du grand privilège que l'on a nous, de vivre dans cette magnifique région de Lavaux.

Alors soyons satisfaits de notre bien-être, de notre confort inégalable et acceptons les différences entre les uns et les autres, ce qui nous rendrait encore bien plus heureux.

Après ces réflexions quelque peu moroses, revenons au moment présent que nous vivons, qui est heureusement beaucoup joyeux et convivial.

Je tiens à remercier les conseillères et les conseillers pour votre engagement au sein du législatif de notre commune et pour tout le temps que vous consacrez, soit à l'étude des nombreux préavis que

la municipalité vous soumet ou soit dans les différentes commissions dans lesquelles vous êtes impliqués.

Je remercie également mes collègues de la Municipalité pour tout le travail fourni et pour la bonne ambiance qui règne lors de nos séances hebdomadaires.

Je termine en adressant mes remerciements à l'ensemble de notre personnel communal qui œuvre tout au long de l'année pour le bien-être de notre population et qui veille au bon fonctionnement de nos nombreuses manifestations.

Mes remerciements tout particulièrement à notre boursier M. Yves Sesseli pour sa présence ce soir, et à notre huissier M. Pierre-Alain Genton pour sa présence à toutes les séances du Conseil communal et pour sa disponibilité tout au long de l'année pour la Municipalité.

Je vous souhaite à toutes et tous, de scintillantes fêtes de Noël, tous mes meilleurs vœux de bonheur, joie et santé ainsi qu'à vos familles, et espérons que 2024 nous apportera d'agréables surprises.

Belle soirée, bon appétit, et santé ! »

Acclamations.

#### 14. PROPOSITION INDIVIDUELLES

La discussion est ouverte.

##### **M. R. Baehler :**

La séance du Conseil intercommunal de l'ASCL s'est déroulée le 19 novembre 2023 à l'aula du collège du Verney à Puidoux. Avant de commencer la séance, il y a eu plusieurs assermentations, dont celle de Mme Mélanie Weber, qu'il tient encore à féliciter et la remercier pour son futur engagement au sein de l'ASCL.

Les principales décisions prises sont l'acceptation d'un préavis d'investissement de CHF 367'000.- TTC pour financer la fourniture d'équipement en affichage numérique frontal qu'on appelle ANF pour les différents collèges de Bourg, Pra Routoz, Publoz, Puidoux village, Verney, Genevrey, Ruvines et Vanel, ainsi que les travaux d'installation nécessaires à leur utilisation.

Le budget 2024 a également été accepté avec des charges nettes de CHF 6'824'400.- dont CHF 3'113'000.- pour la commune de Bourg-en-Lavaux. Ce qui donne une augmentation d'env. 4% par rapport au budget 2023.

Il veut juste faire une petite parenthèse, puisqu'on a parlé de fourmis, savez-vous quel est le cri de la fourmi ? Elle cro-onde, car « four micro-onde ».

##### **Mme N. Pfeiffer :**

Elle a une question à M. J.-P. Gaillard, Municipal. Elle avait demandé lors d'un récent conseil communal ce qu'il allait advenir de nos lauriers municipales, puisqu'on avait reçu une information à ce sujet, il y a maintenant plus d'une année. Elle a vu un article qui indiquait que la commune de Lutry avait pris les choses à bras de corps et qu'ils avaient agi. Alors, qu'en est-il ?

##### **M. J.-R. Gaillard, Municipal :**

Avec la voirie, on beaucoup de travaux en cours et puis les subventions qui étaient allouées ne le sont plus. On ne voulait pas s'aventurer chez les privés pour sortir des massifs de lauriers. Mais c'est vrai qu'on est un petit peu dépassé sur tous les fronts pour l'entretien et puis chez le privé, le problème est qu'il faut signer des conventions en cas de casse quand on intervient. Donc on a renoncé d'aller chez les privés pour sortir ces lauriers et sur le domaine communal, on va, dans la mesure du possible, s'occuper de ces lauriers pour mettre d'autres plantes plus indigènes au fur et à mesure, mais ça va prendre un petit peu de temps.

**Mme D. Blailé-Riccard :**

Elle remercie de lui donner l'occasion de prendre la parole au nom de l'Entraide familiale. Un flyer a été distribué aux conseillers-ères par Mme Ch. Lavanchy. On souhaite attirer l'attention sur notre association parce qu'on est en difficulté et qu'on cherche vraiment des renforts. On a besoin de monde pour notre comité. Mme Ch. Lavanchy va remettre sa présidence. Donc, on cherche une présidente ou un président et un-e secrétaire et on a besoin également de chauffeurs bénévoles. Parmi nous, il y a certaines personnes actives. Mme Ch. Lavanchy et elle-même sont là ce soir pour en discuter et répondre aux questions.

« Si vous n'avez pas le temps et que vous ne vous sentez pas concernés, regardez vers vos voisins, vos proches, vos amis s'il y a quelqu'un qui pourrait nous aider un peu ». On vous encourage aussi à nous dire bonjour dimanche 10 décembre 2023, dès 17h30, au Caveau Corto, Grandvaux, où on vous servira un risotto dans le cadre des veillées de l'Avant. On se réjouit beaucoup de vous rencontrer à ce moment-là aussi.

Merci beaucoup !

**M. M. Cardinaux :**

Il aimerait interpellier la Municipalité au sujet de la sécurité aux abords des chantiers qui se déroulent sur ou aux bords du domaine public. Il serait souhaitable d'exiger une amélioration et un maintien de la sécurité particulièrement au chantier situé à la route du Signal 58, Grandvaux, la construction d'un immeuble en bordure de route, qu'il trouve extrêmement dangereux avec une installation de chantier qui se situe d'un côté de la route et un chantier qui déborde régulièrement sur la route. Il rappelle aussi que c'est un endroit où il n'y a pas de trottoir et qu'il y a beaucoup d'enfants qui vont prendre le bus, et avec les horaires actuels et la limite, il trouve que c'est vraiment dangereux et qu'il faudrait exiger une amélioration, voire la création d'un trottoir sécurisé et demander que les véhicules du chantier soient déplacés tout simplement avant qu'il y ait un accident.

Il précise qu'il a été interpellé par les habitants du quartier.

**M. J.-P. Demierre, Municipal :**

Pour chaque chantier, notre chef de service, M. P. Favey, signe une convention avec l'entreprise qui doit fournir le niveau sécuritaire. APOL est également au courant, et s'il y a de temps en temps un petit débordement, on les fait intervenir sur ces chantiers, mais on prend note de la remarque et lundi ce sera réglé.

Il connaît ce chantier aussi bien que notre syndic, M. J.-P. Haenni, qui y passe tous les jours. C'est vrai que ce n'est pas facile là-bas, mais on va faire le nécessaire au même titre qu'aux Colombaires où il y a aussi des petits soucis pour ceux qu'y habitent.

**Mme E. Potterat :**

Elle signale qu'elle est allée le 18 novembre 2023 à l'inauguration de la nouvelle garderie de Lavaux et qu'elle a été très impressionnée par la taille des locaux, les rénovations et le nombre de places qui sont proposées actuellement. Elle-même n'en profite plus, n'ayant plus d'enfants en âge, mais elle est très heureuse et fière que notre commune ait une installation pareille pour les familles et les jeunes enfants en âge préscolaire.

Elle félicite l'Hôpital de Lavaux et la Fondation pour ces transformations et on peut être fier du site.

**M. V. Gaudin :**

Concernant la gare de Grandvaux, le couvert à vélos et les déprédations. Le couvert est régulièrement visité par des petits malins qui viennent en train depuis Puidoux et puis après ils se permettent de repartir avec des vélos électriques. Donc, il faudrait faire le nécessaire de manière que ce soit éclairé, car durant des périodes, la nuit tombe assez rapidement, et qu'il y ait au moins de l'éclairage, voire des caméras, parce qu'en fait s'ils ne piquent pas les vélos, ils prennent les batteries, parce que c'est une monnaie d'échange.

A force, malheureusement, il y a des enfants qui ne vont plus à vélo à la gare et puis c'est les parents qui les amènent du fait qu'ils n'ont plus de vélo.

**M. J.-P. Demierre, Municipal :**

Dans le cadre de la mobilité, avec mon collègue M. JC Schwaab, Municipal, on a effectivement un regard sur la gare de Grandvaux, pour faire des parkings vélos et puis la mettre à 20 km/h car il semblerait qu'il y ait un projet. On a même eu des dénonciations, étant donné qu'il y avait des sdf qui dormaient dans les salles d'attente, donc APOL veille, ils font leur boulot. Il va aussi, comme pour les chantiers, leur demander qu'ils fassent des passages un petit peu plus réguliers, mais c'est toujours difficile d'avoir une présence soutenue sur place. C'est presque inévitable ! Pour l'éclairage, c'est M. JC Schwaab, Municipal, dans le cadre de la mobilité, qui fera le nécessaire.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion

*Rappel*

La Présidente demande aux conseillers-ères qui ont fonctionné comme membres de commissions de bien venir signer leurs rapports vers la secrétaire.

Puis, bravo aux 36 conseillers-ères qui sont venus-es à toutes les séances cette année et surtout aussi aux 12 conseillers et conseillères qui sont venus-es à toutes les séances depuis le début de la législature.

Elle encourage tout le monde à venir régulièrement aux séances du Conseil communal.

La Présidente se réjouit de pouvoir partager l'apéro et le repas qui auront lieu ici-même et elle annonce que nous aurons un spectacle de la part d'Izia Indermühle et le groupe « Les Quesaco » (<https://iziajeen.com/izia-jeen-et-les-quesaco>) un peu pendant et surtout après le repas. Pour les plus motivés, il y aura aussi un karaoké après le spectacle.

Acclamations.

La Présidente clôt l'assemblée à 19h15.

Acclamations.

Au nom du Conseil communal

La Présidente

La Secrétaire

Daniela Nagy

Catherine Fonjallaz

Cully, le 05 février 2024